



Région
Hauts-de-France



UNION EUROPÉENNE

PROGRAMME OPERATIONNEL 2021-2027 FEDER FSE+ POUR LES HAUTS-DE-FRANCE:

CONCERTATION SUR LA V1

Jusqu'au 14/09/2020



La proposition de V1 est structurée ainsi :

- L'objectif stratégique mobilisé : les objectifs stratégiques sont définis par les propositions de règlements de la Commission Européenne, ces objectifs stratégiques sont déclinés en objectifs spécifiques ;
- Une ou plusieurs priorités : c'est la déclinaison régionale qui est rattaché à un objectif spécifique, défini par les propositions de règlements de la Commission Européenne.

I. OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : UNE EUROPE PLUS INTELLIGENTE (TRANSFORMATION INDUSTRIELLE, R&D, INNOVATION)

Priorité 1 : Financement de la recherche et ses implications (Objectif spécifique 1.1)

- 1- Financer les projets de recherche sur les technologies de rupture, afin de permettre à la recherche régionale de se ressourcer en se positionnant sur des thématiques d'avenir.
- 2- Développer le partenariat public-privé, afin notamment de permettre aux entreprises régionales de bénéficier de transferts issus de la recherche (allocations de recherche publiques privées, chaires industrielles, échanges de personnel de recherche entre entreprises et laboratoires, projets collaboratifs entre entreprise et laboratoires de recherche, ...)
- 3- Soutenir les projets excellents (bien notés) mais non financés du Conseil européen de la Recherche et les labels d'excellence du programme d'action communautaire Horizon Europe, afin, en outre, d'inciter les porteurs de projets régionaux à candidater à ces appels très compétitifs et éviter la perte de ces compétences.
- 4- Financer une ingénierie de projets mutualisée pour favoriser les candidatures aux appels à projets nationaux ou européens et donc capter plus de financements nationaux et européens au bénéfice de la R&D régionale.

- 5- Développer des réseaux et des projets scientifiques internationaux, pour permettre le renforcement de la recherche régionale, par le développement de collaborations internationales, la participation à des appels à projets européens.
- 6- Soutenir les grands projets d'infrastructures ou des plateformes technologiques en région
- 7- Développer la valorisation économique de la recherche, afin de permettre de renforcer l'innovation et la R&D dans les entreprises à partir des résultats de la recherche publique.
- 8- Soutenir l'écosystème régional de l'innovation et de la recherche, via la poursuite de la mutualisation de certaines missions à destination des entreprises et des opérateurs régionaux, l'animation et le suivi de la S3, le suivi général du développement économique régional et de l'impact des politiques régionales.

Priorité 2 : Création et accélération des entreprises (Objectifs spécifiques 1.3 et 1.4)

1. Réaliser des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat de tout type de public (scolaire, universitaire, au sein de territoires fragiles), pour développer l'esprit d'entreprise en région.
2. Accompagner les dirigeants dans la création ou la reprise d'entreprise, afin de renforcer la pérennité des entreprises ; un accompagnement particulier sera apporté aux start ups, notamment celles issues ou s'appuyant sur des technologies de rupture. L'accompagnement prendrait notamment la forme d'instruments financiers ainsi que le soutien aux opérateurs de l'écosystème
3. Favoriser l'amorçage, l'accélération et le développement d'entreprises, via notamment des instruments financiers, mais aussi au travers d'un accompagnement direct des entrepreneurs.
4. Animer et coordonner les acteurs de l'entrepreneuriat, de la création d'entreprise et de la digitalisation et favoriser la création de services de proximité, adaptés aux besoins des territoires.

Priorité 3 : accompagner les transitions industrielles, économiques (dont RSE) et numériques (Objectifs spécifiques 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4)

1. Accompagner les entreprises dans leurs choix stratégiques (internationalisation, transition numérique, nouveaux concepts de production et de stratégie d'innovation, ...)
2. Financer les investissements numériques dans les PME via des instruments financiers et/ou des subventions
3. Soutenir les filières, les partenariats et collaborations entre entreprises, via un financement des clusters et des pôles de compétitivité notamment et de leurs projets structurants. Cette action vise à favoriser l'accès des acteurs régionaux aux dispositifs de financements européens et nationaux de l'innovation. Un soutien particulier pourra être accordé aux secteurs confrontés à des mutations économiques importantes, afin de sauvegarder les emplois en région.
4. Soutenir la performance et la transition industrielle des PME : aide à l'adaptation des outils de production des PME aux défis technologiques et sociétaux de demain via l'intégration de nouvelles technologies (industries du futur, cyber-sécurité, IA, ...), la mise à niveau, le remplacement ou l'acquisition de matériel de production (matériel et installation), via des aides directes ou des instruments financiers ;

5. Soutenir la performance industrielle des ETI et grandes entreprises : accompagnement de l'industrialisation d'une innovation issue notamment d'un programme de recherche et soutien d'investissements productifs plus performants et respectueux de l'environnement, via des aides directes et des instruments financiers.
6. Développer l'offre régionale de services numériques d'intérêt public (mutualisations thématiques)
7. Accompagner les stratégies numériques des territoires par le développement des smart territoires
8. Accompagner la diffusion de l'innovation dans les services d'intérêt numérique (intelligence artificielle, cybersécurité, ...)
9. Accompagner la création et/ou le développement de structures dédiées au transfert technologique et à l'expérimentation ouverte : plateformes technologiques, centres techniques, démonstrateurs, laboratoires d'usage, open innovation, laboratoires coopératifs d'innovation
10. Soutenir le développement et l'industrialisation des projets d'innovation et de R&D des entreprises, et notamment les projets collaboratifs, sous forme d'aide directe ou d'instruments financiers

Priorité 4 : développement des compétences (Objectifs spécifiques 1.1 et 1.4)

1. Moderniser les moyens et les outils pédagogiques des entreprises régionales et de l'enseignement supérieur (et pas uniquement des organismes de formation)
2. Accroître l'attractivité de la Région pour les hauts potentiels scientifiques,
3. Accompagner la montée en compétence dans les entreprises régionales via notamment des formations de dirigeants d'entreprises régionales (mutations en cours, adaptation des organisations, intelligence économique, normalisation, ...), en lien avec monde universitaire, de travailler sur l'attractivité des métiers et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans des territoires et/ou des filières.

II. Objectif stratégique 2 : Une Europe plus verte et bas carbone (transition énergétique, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques)

Priorité 1 : S'engager dans un modèle de transition vers un territoire décarboné et durable grâce à la Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France (rev3) (Objectifs spécifiques 2.1, 2.2, 2.3, 2.6)

1. Accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés dans la réhabilitation/construction neuve des bâtiments publics et privés (hors logements)
2. Contribuer au financement de la réhabilitation énergétique du logement social (parc public)
3. Contribuer à la réhabilitation énergétique du logement privé (parc privé) : déploiement du SPEE à l'échelle régionale (logement individuel et copropriétés), financement européen du SARE

4. Permettre l'accroissement de la performance énergétique des entreprises industrielles et des transports : extension du Fonds CapTRI sur le versant sud
5. Financement de projets des industries fortement émettrices de gaz à effet de serre (contrepartie du Fonds de Transition Juste)
6. Volet transport : innovation et expérimentation dans les produits et services favorisant les mobilités bas carbone (électrique, hydrogène, biogaz)
7. Soutien à des projets de production d'énergies renouvelables et ou de récupération de chaleur sur les filières émergentes en région dans les secteurs publics et privés
8. Développement des « smart grids » et des solutions de stockage en lien avec le développement de la filière Hydrogène
9. Mettre en place et consolider les filières dédiées à la production de ressources matières issues du recyclage
10. Accompagner les acteurs des filières et territoires utilisateurs de ressources vers l'économie circulaire : soutien financier aux entreprises et aux territoires

Priorité 2 : Renforcer la transition écologique des Hauts-de-France en restaurant et valorisant la biodiversité, en favorisant l'adaptation du territoire aux changements climatiques et en recyclant le foncier (Objectifs spécifiques 2.7, 2.4)

1. S'adapter aux risques naturels et au changement climatique : inondation continentale par débordement et remontées de nappe, adaptation des territoires littoraux aux risques naturels d'inondation, de submersion, d'érosion du trait de côte, adaptation des territoires urbains et ruraux au changement climatique
2. Prévenir le risque d'effondrement de cavités
3. Recycler le foncier des sols contaminés et ou industriels
4. Améliorer la qualité de l'air : Financement de réseaux de surveillance, appui à des plateformes techniques, et à des programmes de recherche pour les territoires et les entreprises ; appui aux investissements de réduction des émissions de polluants dans les entreprises et dans les transports ;
5. Préserver et restaurer les corridors écologiques, mettre en place des infrastructures vertes en milieu urbain et restaurer la nature ordinaire
6. Protéger et restaurer les espaces et populations d'espèces remarquables
7. Préserver et valoriser les sites naturels emblématiques par l'optimisation de leur accessibilité
8. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
9. Améliorer et valoriser la connaissance de la biodiversité
10. Protéger la biodiversité par la mobilisation des habitants

Priorité 3 : Améliorer l'usage des transports, voyageurs et marchandises, dans une stratégie d'intermodalité, d'efficacité énergétique et de résilience face aux facteurs climatique. (Objectifs spécifiques 2.8, 2.9)¹

1. Assurer la connexion des ports et des réseaux routiers, fluviaux et ferroviaires secondaires aux axes principaux.
2. Inciter au report modal des marchandises de la route vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement : modernisation et création d'installations terminales embranchées, plateformes multimodales, centres multimodaux de distribution urbaine
3. Optimiser les flux de marchandises : système d'aide à l'exploitation, suivi, traçabilité, et sécurisation des flux.
4. Accompagner les changements de comportement et accroître des modes alternatifs à la voiture individuelle afin de limiter l'impact écologique des déplacements du quotidien.
5. Coordonner et articuler les offres de transport de voyageurs afin de fluidifier la chaîne de déplacement

III. OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : UNE EUROPE PLUS SOCIALE (SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX)

Priorité 1 : Insertion des jeunes et lutte contre le décrochage (objectif spécifique 4.1 FSE+)

1. Développer des mesures innovantes d'accompagnement individualisées
2. Investir pour renforcer les dispositifs de persévérance scolaire et réduire le nombre de jeunes en ruptures de parcours (lycéen, apprentis, étudiants)

Priorité 2 : Economie sociale et solidaire, entrepreneuriat (objectif spécifique 4.1 FSE+)

1. Soutenir le démarrage et le développement d'entreprises de l'ESS
2. Accompagner les créateurs d'entreprise et susciter la prise d'initiative
3. Soutenir les actions de design thinking et d'expérimentation sociétale ayant pour finalité l'inclusion socio-professionnelle des personnes les plus fragiles, vulnérables, éloignées de la formation tout au long de la vie et de l'emploi

Priorité 3 : orientation, information des métiers et intégration sociale/sécurisation des parcours (objectif spécifique 4.4 FSE+)

1. Orientation, accès à l'enseignement supérieur, découverte des métiers
2. Intégration sociale, sécurisation des parcours

Priorité 4 : éducation, Formation – Innovation pédagogique/numérique (objectif spécifique 4.5)

¹ Compte-tenu que l'accord de partenariat ne retient pas « l'objectif stratégique 3 pour une Europe plus connectée » pour la France métropolitaine et que la mobilité durable basculerait en OS2, les actions transports font l'objet d'une priorité spécifique au sein de l'OS2.

1. Répondre aux besoins en compétences par le développement d'une stratégie régionale agile de formation, notamment professionnelle
2. Innovation pédagogique notamment par le numérique et individualisation des parcours

IV. OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS

Priorité 1 : Contribuer au développement d'une approche intégrée, durable et solidaire (urbain et/ou rural) (objectif spécifique 5.1 et 5.2)

1. Faciliter une croissance inclusive des groupes défavorisés en zones urbaines et rurales par l'adaptation de l'offre d'hébergement et d'accès au logement, comme premier maillon vers l'insertion.
2. Amélioration de l'offre de services publics dans les domaines de la santé et de la solidarité à travers le financement d'équipements publics.
3. Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine
4. Valoriser et préserver les sites patrimoniaux culturels majeurs de la Région Hauts-de-France comme supports de résilience et contribuant à des stratégies d'aménagement territoriales intégrées.
5. Valoriser l'identité, l'histoire culturelle et patrimoniale des territoires de la Région Hauts-de-France comme moteur d'attractivité et vecteur de changement d'image.